

DÉPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRE LYS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DE LA
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRE LYS

Séance du 28 septembre 2021

L'an deux mille-vingt-un, le 28 septembre à 19 heures et 00 minutes, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis à La Gorgue, 500 rue de La Lys, sur la convocation qui leur a été adressée par Jacques Hurlus, le Président de la Communauté de communes Flandre Lys, le 22 septembre 2021.

Nombre de conseillers en exercice le jour de la séance : 42

Nombre de présents : 35

Nombre de pouvoirs : 6

Nombre de votants : 41

Etaient présent(e)s :

Mme BERTRAND Dorothee, Mme BEURAERT Martine, M. BEZILLE Marc, M. BLERVAQUE Philippe, M.BODART Michel, Mme BOULENGER Delphine, Mme BROUARD Bénédicte, M. BROUTEELE Philippe, Mme DE SWARTE Marie-Dominique, Mme DEBAISIEUX Nathalie, M.DELABRE Aimé, M. DELVALLE Jean, Mme DERONNE Véronique, M.DUYCK Joël, Mme DURUT Jocelyne, Mme EVRARD Monique, M.FAIDUTTI Jean-Marc, M.HENNEON François-Xavier, Mme HERDIN Andrée, Mme HIEL Anne, M. HURLUS Jacques, M. LAPIERRE Julien, M.LORIDAN Bernard, Mme LORPHELIN Martine, M. MAHIEU Philippe, , M.MOUQUET Denis, Mme PLE Sandra, M.PRUVOST Philippe, M.RAVET Pierre-Luc, M.SÉRÉ Soarey, Mme THERON MARESCAUX Stéphanie, M.THOREZ Jean-Claude, M.VANECLOO Serge, Mme VERHAEGHE Marie-Thérèse, Mme VILLE Augustine.

Absents excusés :

M.BOONAERT Jean-Philippe, procuration à Mme DEBAISIEUX,
Mme DUHAYON Monique, procuration à M.HENNEON François-Xavier,
Mme FERMENTEL Geneviève, procuration à M.MOUQUET Denis,
M.FICHEUX Bruno, procuration à Mme BERTRAND Dorothee,
M.MORVAN Hervé, procuration à Mme PLE Sandra,
M.PARENT Michael, procuration à M. HURLUS Jacques.

Absents :

M.DEHAENE Michel.

Secrétaire de séance : Mme VERHAEGHE Marie-Thérèse.

Délibération n°2021D181 - Finances, Mutualisation, Transferts De Charges - Modification du tableau des effectifs.

Monsieur le Vice-Président expose au Conseil :

Dans le cadre du fonctionnement de la Direction Générale, il est proposé :

- La création d'un poste d'attaché principal (catégorie A) ;

Dans la cadre du fonctionnement du service environnement avec le recrutement d'ambassadeur de tri, il est proposé :

- La création d'un poste d'adjoint administratif (catégorie C)

Il est proposé, suite à la réussite d'examen professionnelle et l'inscription sur liste d'aptitude :

- La création d'un poste de rédacteur principal de 2ème classe (catégorie B) ;

Intitulé du poste	Postes ouverts au 29 juin 2021	propositions de modifications pour le Conseil communautaire de septembre 2021	propositions de postes ouverts à compter du Conseil communautaire de septembre 2021
<i>Filière administrative</i>			
Attaché hors classe (A)	1	0	1
Attaché principal (A)	1	+1	2
Attaché territorial (A)	6	0	6
Rédacteur principal de 2^{ème} classe (B)	1	+1	2
Rédacteur territorial (B)	3	0	3
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	3	0	3
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe (C)	7	0	7
Adjoint administratif (C)	7	+ 1	8
Adjoint administratif (C) à TNC 70 %	1	0	1
<i>Filière technique</i>			

Envoyé en préfecture le 11/10/2021

Reçu en préfecture le 11/10/2021

Affiché le

SLOW

ID : 059-245900758-20210928-2021D181-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire accepte à l'unanimité (41 voix) la proposition ci-dessus.

Pour extrait conforme au registre,
Fait à la CCFL,

Le Président,
Jacques HURLUS



Ingénieur territorial (A)	1	0	1
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	5	0	5
Adjoint technique (C)	4	0	4
Filière sportive et animation			
Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	1	0	1
Adjoint d'animation (C)	1	0	1
Filière médico sociale			
Conseiller socio-éducatif (A)	1	0	1
Masseurs-kinésithérapeutes, psychomotriciens et orthophonistes territoriaux	1	0	1
Educateur de jeunes enfants (A)	3	0	3
Technicien paramédical de classe supérieure (B)	1	0	1
Technicien paramédical de classe normale (B)	1	0	1
Autres cadres d'emploi			
Emploi fonctionnel de direction :			
Emploi fonctionnel DGS 40000-80000	1	0	1

C'est la date effective de nomination de l'agent dans le nouveau poste qui ouvre celui-ci et ferme automatiquement l'ancien – fermeture qui fera l'objet d'une actualisation du tableau des effectifs lors du Conseil communautaire qui suivra cette nomination ;

Sous réserve d'une recherche infructueuse de candidats statutaires, la collectivité pourra être amenée à recruter un contractuel ;